

AVIS PUBLIC

RÉSOLUTION N° CA25 210263

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que :

- 1° lors de sa séance ordinaire tenue le 30 septembre 2025, le conseil d'arrondissement de Verdun a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003), la résolution n° CA25 210263 afin de permettre une opération cadastrale permettant de diviser le lot 1 154 560 du cadastre du Québec en deux parties, la transformation du presbytère de l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs situé au 4155, rue Wellington et son occupation à des fins d'espaces communautaires et hôteliers;
- 2° à la suite de la décision n° DA25 8845062 du 21 novembre 2025 du directeur de la Planification et de la mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité d'approuver cette résolution, le greffier de la ville a délivré, le 24 novembre 2025, un certificat de conformité attestant que cette résolution est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire;
- 3° conformément à l'article 133 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et aux articles 137.2 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), cette résolution est entrée en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité à son égard, soit le 24 novembre 2025;
- 4° copie de cette résolution peut être consultée du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h, ainsi que le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30, au bureau de la soussignée situé au :

Bureau du Secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

Donné à Verdun, le 25 novembre 2025.

Stephanie Zhao Liu
Secrétaire d'arrondissement